

## COMMISSION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### RECOMMANDATIONS

DOSSIER:           Projet d'expansion du réseau de *Île sans fil* à Montréal

---

*(À noter que dans les considérants et les recommandations, Montréal désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire)*

CONSIDÉRANT que Montréal est une ville de savoir, de culture, ouverte sur le monde;

CONSIDÉRANT qu'historiquement Montréal s'est toujours positionnée comme une ville à l'avant-garde dans le domaine des nouvelles technologies, particulièrement dans le secteur des télécommunications ;

CONSIDÉRANT qu'une des actions prioritaires de la stratégie de développement économique de Montréal est d'établir un réseau sans fil et, à cet égard, d'appuyer et de faciliter l'implantation de projets pilotes d'un tel réseau;

CONSIDÉRANT que Montréal pourrait mettre en commun son expertise avec celle d'autres villes en vertu d'ententes de coopération ou de partenariat existantes ou à venir;

CONSIDÉRANT que ce positionnement affirmerait le leadership de Montréal dans le développement des communications sans fil;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Île sans fil* a soumis un projet d'expansion du réseau sans fil et que ce projet s'inscrit dans les axes de développement économique de Montréal;

CONSIDÉRANT que le projet d'expansion d'un réseau sans fil à Montréal est novateur;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Île sans fil* est une initiative montréalaise issue du milieu communautaire, et qu'il apparaît comme un modèle original et viable;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Île sans fil* a su, depuis ses débuts en 2004, s'adapter aux demandes croissantes des usagers et augmenter en conséquence le nombre des lieux d'accès;

CONSIDÉRANT que Montréal ne veut pas se substituer à l'initiative d'un organisme communautaire ni à celle d'une entreprise oeuvrant dans le domaine des télécommunications;

CONSIDÉRANT que Montréal se doit d'investir prioritairement dans ses propres services de communications sans fil et, tout en apportant son appui au projet d'expansion du réseau sans fil, ne souhaite pas investir massivement dans le secteur des technologies sans fil émergentes;

CONSIDÉRANT que Montréal aurait intérêt à agir comme partenaire pour soutenir le déploiement du service sans fil dans les lieux publics;

La commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique

REMERCIE toutes les personnes qui ont participé à la présentation du projet de partenariat entre la Ville de Montréal et l'organisme *Île sans fil* visant l'expansion du réseau sans fil sur le territoire de la Ville de Montréal et elle remercie les personnes-ressources du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et du Service des communications et des relations avec les citoyens pour le soutien apporté lors des séances publiques et de travail. La commission remercie également les responsables de l'organisme *Île sans fil* pour la qualité de leur présentation,

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

### *Volet Agglomération*

#### **R-1**

Que Montréal soutienne le projet d'expansion du réseau sans fil, tel que proposé par l'organisme *Île sans fil*, et qu'elle agisse comme partenaire;

#### **R-2**

Que Montréal détermine, en collaboration avec les arrondissements, les lieux publics prioritaires visés par l'installation des nouvelles antennes;

**R-3**

Que l'entente de partenariat entre l'organisme *Île sans fil* et Montréal prévoie des modalités permettant aux villes liées de se prévaloir de l'entente en vue d'identifier des lieux publics sur leur territoire;

*Volet Île sans fil***R-4**

Que l'organisme *Île sans fil* poursuive son rôle de gestionnaire de son réseau sans fil;

**R-5**

Que l'organisme *Île sans fil* travaille en concertation avec les associations de commerçants, les sociétés de développement commercial et les autres regroupements d'affaires afin de former des cellules de bénévoles dans les arrondissements et les villes liées;

**R-6**

Que l'organisme *Île sans fil* se dote d'une permanence en vue d'assurer une saine gestion de ses activités et garantir la qualité de ses services dans le cadre du projet d'expansion;

**R-7**

Que l'organisme *Île sans fil* diversifie ses sources de financement pour générer des revenus autonomes et assurer la pérennité de ses services;

*Volet Partenariat***R-8**

Que Montréal octroie une contribution financière nécessaire à la mise en œuvre du projet d'expansion du réseau d'*Île sans fil* et qu'il délègue aux services concernés, à savoir le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service des communications et des relations avec les citoyens, la responsabilité d'élaborer et de négocier l'entente financière avec l'organisme *Île sans fil*;

**R-9**

Que l'entente de partenariat, d'un terme de cinq ans, soit élaborée avec l'organisme *Île sans fil* et que cette entente soit réévaluée après une période de deux ans, à compter de la date de sa signature;

**R-10**

Que deux sièges d'observateurs au conseil d'administration de l'organisme *Île sans fil* soient réservés à Montréal et que ces sièges soient occupés par des représentants du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et du Service des communications et des relations avec les citoyens;

**R-11**

Que Montréal soit assurée d'une visibilité et d'un positionnement promotionnel à la hauteur de son investissement lors de la connexion au réseau d'Île sans fil;

**R-12**

Que les services concernés par l'entente de partenariat, à savoir le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service des communications et des relations avec les citoyens, fournissent à la commission du conseil d'agglomération sur le développement économique un bilan de l'entente conclue avec l'organisme *Île sans fil*, au terme d'une période de deux ans, afin d'assurer un suivi adéquat du dossier.

*Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 19 décembre 2007.*

• • •